

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTE 2016 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BTE tenue le **1<sup>er</sup> juin 2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant de 100 millions de dinars et ce, entre la date de ladite Assemblée Générale Ordinaire et celle qui va statuer sur les états financiers de la banque relatifs à l'exercice 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ces emprunts obligataires.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **26 octobre 2016** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « BTE 2016 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- |                            |                                                                                                                     |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| a. Montant de l'emprunt    | : 50.000.000 (Cinquante Millions de Dinars);                                                                        |
| b. Durée et Taux d'intérêt | : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt fixe: 7,4% l'an et/ou variable (TMM+2,5%) au choix du souscripteur ; |
|                            | Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt fixe : 7,55% l'an.                                 |

**Dénomination de l'emprunt :** « BTE 2016 ».

**Montant :** 50.000.000 dinars divisé en 500.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « BTE 2016 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

➤ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **7,4%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

➤ **Taux fixe** : Taux annuel brut de **7,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Novembre 2016 (à titre indicatif), qui est égale à **4,2492%** ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **6,7492%** pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,5%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,4%** l'an pour la catégorie A et **7,55%** l'an pour la catégorie B.

**Durée totale** : Les obligations de l'emprunt obligataire « BTE 2016 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une catégorie B : sur une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

**Duration (souscription à taux fixe)** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,7382 années** pour la catégorie A à taux fixe et **4,2931 années** pour la catégorie B.

**Période de souscription et de versement** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **26/12/2016** et clôturées, sans préavis, et au plus tard le **25/01/2017**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/01/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24/03/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/01/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **25/01/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/01/2022** pour la catégorie A et le **25/01/2024** pour la catégorie B.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/01/2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/01/2018** pour la catégorie A et le **25/01/2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **26/12/2016** auprès de MAC S.A. -Intermédiaire en Bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

**Tenue des comptes en valeurs mobilières :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « BTE 2016 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférente.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

**Cotation en Bourse :** La BTE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « BTE 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** La BTE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «BTE 2016», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 16-0952** en date du **13 décembre 2016**, du document de référence « BTE 2016 » enregistré par le CMF en date du **13 décembre 2016** sous le **N° 16-011** et des indicateurs d'activité de la banque relatifs au quatrième trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTE 5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis, de MAC SA, Intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF ([www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)) et sur le site internet de MAC SA ([www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn)).

Les indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.